



AMITIÉS GÉNÉALOGIQUES BORDELAISES

2 Rue Sicard - 33000 Bordeaux

Association Loi du 01.07.1901

☎ 05.56.44.81.99 (répondeur)

Fax : 05.56.44.81.78

Courriel : g.nea.bordelaise@wanadoo.fr

Site : www.genealogie-gironde.org

Membre de la Fédération de Généalogie et de l'Union Généalogique
Aquitaine-Pyrénées (UGAP)

LETTRE D'INFORMATION

SUR NOTRE ASSOCIATION ET SES ACTIVITÉS

Notre association a été créée en 1984 par un groupe de personnes férues de généalogie. Nous avons à cœur de partager cette passion et d'aider toute personne qui débute dans la découverte des actes, leur lecture et leur classement. Nous aidons aussi des personnes plus chevronnées mais qui ont des difficultés à débloquer une branche.

Notre salle de lecture est ouverte à tous nos adhérents et vous pouvez nous joindre par courrier postal ou électronique. Vous trouverez ci-après tous les services que nous vous proposons.

Les cotisations qui couvrent la période du 1^{er} décembre 2010 au 31 décembre 2011 ont été fixées comme suit. Notre association ayant été reconnue d'Intérêt Général est apte à délivrer les reçus fiscaux donc, si vous versez quelques euros de plus, la totalité de la somme figurera sur le reçu et 60% seront déductibles de vos impôts. Le reçu fiscal est distribué chaque début d'année pour les sommes versées l'année prochaine.

Métropole :

| | |
|-----------------------------|------|
| Membre bienfaiteur | 48 € |
| Membre avec 3 revues | 32 € |
| Membre avec 3 revues / mail | 25 € |
| Prix d'une revue : | 6€ |

DOM-TOM et étranger :

| | |
|-----------------------------|------|
| Membre avec 3 revues : | 45 € |
| Membre avec 3 revues / mail | 25€ |
| Prix d'une revue | 6 € |

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre du Trésorier des AGB

Vous êtes intéressé par votre passé ? Venez donc nous rejoindre. Soyez sûr que nous ferons notre possible pour vous aider.

VOUS POUVEZ VENIR DANS NOTRE LOCAL

Nous assurons des permanences dans notre salle de lecture

2 rue Sicard – BORDEAUX – 2^{ème} étage de 14h à 17h tous les jeudis

Vous pouvez consulter sur place des ouvrages consacrés à la généalogie, ses différents aspects et ses sources, les guides, les dictionnaires spécialisés.

Vous pouvez emprunter des livres sur l'histoire, l'histoire régionale et locale, la vie et la société d'autrefois.

Vous pourrez prendre connaissance des travaux réalisés par nos adhérents.

1. relevés des registres paroissiaux et d'état civil, (170 paroisses environ)
2. les listes des noms étudiés par nos adhérents,
3. les relevés des engagements à destination des Antilles à partir du port de Bordeaux au XVII^{ème} siècle, ceux des embarquements du port de Bordeaux de 1717 à 1787 et ceux des passeports délivrés à Bordeaux de 1793 à 1858. Les passagers et engagés de 1671 à 1714.
4. des relevés de notaires
5. les «venus d'ailleurs»
6. les listes nominatives des déportés par répression sur le territoire français.

Nous faisons également des recherches sur:

1. les enfants abandonnés
2. les dossiers militaires
3. les recensements
4. les contrats de mariage
5. les testaments
6. les inventaires après décès

Notre association échange des revues avec une centaine d'autres associations dans toute la France. Ces revues sont consultables dans notre salle de lecture.

L'association à une antenne: Saint-Loubès : le 1^{er} mardi de chaque mois, à la mairie, à partir de 20h

Vous pouvez bénéficier (sur rendez-vous) d'une aide spécialisée pour chercher des documents, savoir les lire, (cours de paléographie) les numérotter, les classer, dresser un tableau, établir des fiches, débloquer une branche.

SERVICE DE RECHERCHES

Vous ne pouvez pas vous déplacer pour faire vos recherches.

Nos bénévoles peuvent vous aider : ce service n'a pas pour but de faire votre généalogie mais de vous aider à débloquer une branche ou à chercher un acte.

Il fonctionne par courrier (joindre une enveloppe timbrée pour la réponse) et par Internet, aucune recherche n'est acceptée par téléphone.

Étant très sollicités et peu nombreux sur place pour faire ces travaux nous avons dû établir quelques règles. Nous traitons en priorité les demandes formulées par nos adhérents. Le lieu doit être indiqué, les dates approximatives sont permises, l'étude se fera cinq ans avant et cinq ans après.

Pour les recherches aux non adhérents, nous ne faisons que des recherches d'actes paroissiaux ou d'état civil le lieu doit être indiqué ainsi qu'une date exacte. Limité à 1 recherche seulement

Nous ne faisons aucune recherche dans les Mairies.

Pour nos adhérents le nombre de recherches est limité à 9 dans l'année à raison de 3 avant le 15 avril, 3 suivantes avant le 15 août et 3 suivantes avant le 15 décembre. Ces dates étant les dates de préparation des bulletins. Toutes les questions sont insérées dans le bulletin.

Nous assurons ces recherches uniquement sur Bordeaux et la Gironde dans les délais respectifs suivants :

| Nature des documents | Délai initial | Nouveau délai |
|--|---------------|---------------|
| Vie privée | 60 ans | 50 ans |
| Actes des notaires | 100 ans | 75 ans |
| Archives des juridictions | 100 ans | 75 ans |
| Registres de naissance de l'état civil | 100 ans | 75 ans |
| Registres de mariage de l'état civil | 100 ans | 75 ans |
| Registres de décès de l'état civil | - | Immédiat |
| Tables décennales | 100 ans | Immédiat |
| Questionnaires de recensement de la population | 100 ans | 75 ans |
| Dossiers de personnels | 120 ans | 75 ans |
| Secret médical | 150 ans | 120 ans* |

Conseil de présentation des questions

- pas de question dans le corps d'une lettre
- 1 question par feuille demi-format A4, de préférence dactylographiée ou écrite en lettres capitales.
- sur chaque feuille mentionner votre nom et votre numéro d'adhérent
- pensez à nous donner, dans une lettre, toutes informations utiles pour faciliter ces recherches.

Réponse à vos recherches

Nous vous contacterons dès que l'acte a été trouvé et la réponse sera insérée dans le bulletin en cours pour profiter aux autres adhérents. Les délais de réponses ne peuvent pas être donnés, tout dépend de la difficulté et du nombre total de demandes reçues par le service.

Toute question posée fera l'objet d'une réponse, quelle soit négative ou positive.

Nous vous demandons de ne pas nous relancer avant six mois.

Conditions financières

Les recherches sont gratuites mais le demandeur doit assurer les frais de reproduction des actes à raison de 0,56 € (*prix d'un timbre postal*) par photocopie d'acte plus les frais postaux.

Dans l'espoir que vous choisirez de nous rejoindre, généalogiquement vôtre.

LE BUREAU